

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. Guichebarou Patrick, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, DUFFOUR Frédéric, FIIOR Anne-Marie, GUICHEBAROU Patrick, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick, ORTEGA Josiane, VOYER Armand.

Excusé : M. BRETHERS David

M. VOYER Armand a été élu secrétaire de séance.

1- ADOPTION du PV du 9/12/2022

Monsieur le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation des membres de l'assemblée.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT MONJAN

M. le Maire présente les comptes

Investissement : dépenses 35363,31

Recettes : 0

Fonctionnement : dépenses : 48653,78

Recettes : 112471,89

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent 63818,11

Affectation complémentaire en réserve : 35363,31

Résultat reporté en fonctionnement : 28484,80

Résultat d'investissement reporté : Déficit 35363,31

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Mme ORTEGA procède au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE Le compte Administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente les comptes

Investissement : dépenses 286846,89

Recettes 159311,79 restes à réaliser : 6707,00

Fonctionnement : dépenses 495659,19

Recettes 676148,27

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent 180489,08

Affectation complémentaire en réserve 120828,10

Résultat reporté en fonctionnement 59660,98

Résultat d'investissement reporté : Déficit 127535,10

7- QUESTIONS DIVERSES

- ADAP
Le planning de la mise aux normes PMR sera mis à jour et des travaux seront effectués cette année dans les ERP.
- Site
Mr le maire remercie et félicite Mme Josiane Ortega pour avoir ouvert le site internet de la commune avec l'aide de l'entreprise N 124
- SAAD IZAUTE MIDOUR
Mr le maire informe le conseil municipal que la participation 2023 sera de 3427,80€ (458 ha X 7,88€)
- Manœuvrées
La première manœuvrée s'est déroulée le 11 mars avec 11 participants qui ont plantés des peupliers endommagés par les sangliers et aménagés le cheminement du cimetière d'Espagnet
Les prochaines dates sont le 1 avril, 6 mai et 3 juin
- Chantiers jeunes
La session chantiers jeunes se déroulera du 10 au 21 juillet
- Réunion Associations
La réunion entre les associations communales du 10 mars a abouti à une volonté d'entraide pour les événements festifs majeurs dans la commune
- Information
Mr le maire informe le conseil sur la nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires
Cette information est disponible sur le site et sera distribuée prochainement dans tous les foyers caupennois
- PLU
Mr le maire informe le conseil municipal que le projet de PLU leur sera présenté prochainement avant de déclencher l'enquête publique.
- Les conseillers rappellent à M. le maire que l'état des chemins transférés à la CCBA se dégrade ainsi que le pont de l'Escourre sur la voie rurale du Moulin de Salles. M. le maire répond qu'il a déjà évoqué ces problèmes en conseil communautaire et il espère pouvoir défendre ces problèmes en commission voirie avant la préparation du budget prévisionnel 2023.
- Tour de France
Mr le Maire rappelle que l'arrivée de la 4^{ème} étape du tour de France 2023 aura lieu sur le circuit de Nogaro le 4 juillet. Le 2 juillet le Bas Armagnac Cyclo Club organise une sortie avec un passage au domaine de Miselle ancienne propriété caupennoise du vainqueur du Tour de France 1973, Luis OCANA M. le Maire propose donc d'organiser une réception au cours de laquelle la salle des fêtes sera nommée : « Salle Luis OCANA », une fresque peinte sur le fond de la scène sera dévoilée
Après discussions le conseil municipal valide le devis de Mr Thierry Battaglia d'un montant de 5300€.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

